



HAL
open science

La coopération transfrontalière, vecteur de fraternité

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. La coopération transfrontalière, vecteur de fraternité. Institut de droit de la paix et du développement, Centre d'études et de recherche sur l'administration locale, Université de Nice-Sophia Antipolis. La coopération transfrontalière franco-italienne, Z'Éditions, pp.75-85, 1997, 2-87720-222-4. halshs-01441260

HAL Id: halshs-01441260

<https://shs.hal.science/halshs-01441260>

Submitted on 19 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE, VECTEUR DE LA FRATERNITE

Gérard-François DUMONT
Recteur de l'Académie de Nice
Chancelier des Universités

Le «triangle» Nice-Cuneo-Imperia unit géographiquement sans discontinuité l'Italie à la France et à la Communauté européenne. Celle-ci est en marche, mais elle ne pourra se réaliser qu'en se reconnaissant davantage dans ses valeurs que dans ses frontières, qu'en renouant les liens tissés au fil de l'histoire: liens politiques avec en particulier l'héritage romain, liens religieux, liens artistiques, liens intellectuels....

Les territoires transfrontaliers sont en fait des territoires-laboratoires de la création européenne où similitudes et différences doivent se compléter harmonieusement, des zones-pilotes souples, déjà préparées à une éducation à l'Europe.

Il s'agit de comprendre les caractéristiques des territoires transfrontaliers, les ferments transfrontaliers, les éléments justifiant la création d'un pôle transfrontalier et plus précisément de se concentrer le sur pôle transfrontalier franco-italien d'éducation, de formation et de recherche.

INTRODUCTION

Nice, Cuneo, Imperia, c'est une vieille histoire. Ces trois noms sont, bien entendu, proches par la géographie. Ils le sont encore plus par l'histoire. Par l'histoire politique, car ils ont souvent été sous la même allégeance; par l'histoire économique, si l'on songe par exemple à la route du sel.

Ils sont proches aussi, si l'on se place d'un point de vue institutionnel, puisque en 1989 naissait, s'inspirant du « District Européen des Trois Provinces mis en place en 1987 sur le plan politique, le «Séminaire des Trois Provinces», «fruit d'une réflexion des représentants des systèmes éducatifs français et italien sur la nécessité de créer une «pédagogie transfrontalière» autour d'un thème qui puisse fédérer les actions pédagogiques pour l'enseignement d'une langue vivante étrangère».

C'est le «triangle» Nice-Cuneo-Imperia qui, géographiquement, unit sans discontinuité l'Italie à la France et à la Communauté européenne.

Celle-ci est en marche, mais elle ne pourra se réaliser qu'en se reconnaissant davantage dans ses valeurs que dans ses frontières, qu'en renouant les liens tissés au fil de l'histoire: liens politiques avec en particulier l'héritage romain, liens religieux, liens artistiques, liens intellectuels...

CARACTERISTIQUES DES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS

Les territoires transfrontaliers ont pour originalité d'être à la fois des zones de rupture et des zones d'échanges. Zones de rupture, car Etats, législations et - je parle ici en tant que représentant de l'école républicaine française - structures de formation initiale et continue, sont différentes. Zones d'échanges, de par un volontarisme qui se manifeste, tant au niveau européen qu'au niveau local, échanges culturels, économiques, ou humains.

Ils sont en fait des territoires-laboratoires de la création européenne où similitudes et différences doivent se compléter harmonieusement, des zones-pilotes souples, déjà préparées à une éducation à l'Europe. Or, l'une des orientations générales privilégiées par la Présidence française de l'Union européenne, le 1er janvier 1995, a été l'approfondissement de la citoyenneté européenne.

Jean-Christophe Gay, professeur agrégé de géographie, a enseigné successivement au collège André Maurois, puis au collège Guillaume Vento à Menton. S'intéressant aux discontinuités spatiales, il a voulu «évaluer les effets que pouvait avoir une frontière sur les esprits. Plus de neuf cents pré-adolescents de Menton et de Vintimille ont été interrogés afin d'apprécier leurs représentations, leurs pratiques territoriales et leurs connaissances géographiques, dans un souci d'apporter des solutions aux questions qui se posaient, tant sur le rôle des programmes dans les connaissances géographiques des élèves, que sur l'importance de la frontière dans les représentations et les pratiques».

Il écrit : «l'effet de la frontière est très important, que ce soit dans les représentations, les pratiques ou les connaissances. Cette ligne qui court à quelques centaines de mètres du collège de Menton, sur la crête, plus ou moins bien matérialisée, est loin de se limiter à son aspect visible... Véritable filtre déformant, elle sépare deux cultures, dont nous avons pu apprécier quelques aspects territoriaux... Au-delà du cadre frontalier, les résultats de ce questionnaire montrent la diversité des sources de compréhension du monde. D'une manière simplificatrice, nous en avons distingué trois : «l'information légitime», émanant des enseignants, soumise à des considérations patriotiques qui diffèrent de part et d'autre de la frontière, elle bute sur l'attention oblique des élèves; «l'information parallèle», appelée parfois paragéographie, diffusée par les journaux, les revues, la radio et la télévision, elle modifie les acquis scolaires en les complétant ou en les déformant ; les représentations spatiales: la manière

dont les distances et les qualités des lieux et de leurs habitants sont perçues et imaginées, interfèrent aussi.

La connaissance de la combinaison de ces trois sources de jugement, à partir d'enquêtes menées en début d'année scolaire, doit augmenter le rendement des apprentissages ultérieurs, tout en objectivant son propre rapport à la discipline enseignée».

Si les discontinuités spatiales ont une grande influence sur la vie humaine, la continuité des liens tissés au-delà des frontières en a aussi, qu'il convient de préserver. La frontière en effet peut résulter de bouleversements historiques et représenter alors une «cicatrice de l'histoire» qui n'a rien à voir avec la communauté géographique et humaine.

LES FERMENTS TRANSFRONTALIERS

En France, l'Académie de Nice a préparé des actions de coopération transfrontalière depuis quelques années. Dans le cursus scolaire traditionnel, des mesures visent à assurer, à terme, une continuité d'apprentissage de la langue de proximité.

La sensibilisation des élèves de l'école élémentaire, dans les classes volontaires, à l'initiation à l'italien, qui vient au second rang après l'anglais dans les Alpes-Maritimes, a été renforcée : à la rentrée scolaire 1996, 1137 élèves des Alpes-Maritimes ont choisi de s'initier à l'italien, soit 11,43 % des classes de cours moyen. Dans le Var, la proportion est de 22,68 % (2628 sur 11 588), ce qui fait donc 17,49 % (3765 sur 16093) pour l'Académie.

Dans les collèges volontaires, dès la classe de sixième, l'enseignement de l'italien a été prévu sur le budget académique, comme deuxième première langue vivante (langue vivante 1 bis), en même temps et au même titre que l'anglais : à la rentrée scolaire 1996, plus de 900 élèves dans 45 classes ont choisi l'italien. Cette initiative, unique en France, a commencé dès 1982 avec un établissement expérimental et s'étend actuellement à plus de la moitié des collèges des Alpes-Maritimes, comme par exemple les collèges : Bertone et Fersen à Antibes, Bellevue à Beausoleil; André Malraux à Cagnes-sur-mer; Paul Langevin à Carros ; Saint-Hilaire à Grasse ; Bon Voyage, Raoul Dufy, Jean Giono, Henri Matisse, Frédéric Mistral, Port-Lympia, Antoine Risso, Valéri, Vernier, à Nice ; le collège de Saint-Dalmas de Tende, dans le Haut-Pays ; le collège des Baous à Saint-Jeannet ; les collèges Pagnol et Saint-Exupéry à Saint-Laurent-du-Var ; le collège Pablo Picasso à Vallauris et le collège La Sine à Vence.

L'Académie de Nice compte 6 sections européennes «italien» réparties dans 2 lycées d'enseignement général et technique : le lycée Pierre et Marie Curie à Menton et le lycée hôtelier Paul Augier de Nice ;

1 lycée professionnel Paul Valéry à Menton, et 2 collèges des Alpes-Maritimes : collèges La Chênaie à Mouans-Sartoux et l'Eganaude à Biot-Valbonne, et dans 1 collège du Var, le collège Peiresc à Toulon.

Une section européenne, définie par les textes de 1992, se caractérise par :

- des élèves français ou résidant en France ;
- un corps professoral issu du système français ;
- un horaire renforcé de la langue de la section ;
- le suivi d'un cursus français avec, au moins, une discipline enseignée dans l'autre langue européenne de la section ;
- une validation par les autorités de l'Education Nationale, avec la mention européenne portée sur le baccalauréat.

En outre, le Recteur, Président du Conseil d'Administration du Centre International de Valbonne, qui dispense un enseignement international, assure la promotion d'une section italienne. Celle-ci correspond à 84 collégiens et lycéens, dont 25 étrangers à majorité italienne. Rappelons que les sections internationales, conformément aux textes de 1981, qui ont donné une structure juridique à ces sections, créés initialement pour les enfants des fonctionnaires internationaux (OTAN), ont quatre caractéristiques :

- Des élèves comprennent une proportion minimale dont la langue d'origine est autre que le français (25 % d'élèves étrangers) ;
- des professeurs étrangers dans le corps enseignant ;
- un cursus précisé : horaire de langue renforcée, cours de langue et civilisation dans la langue de la section ;
- une validation par l'option internationale au baccalauréat.

Une section internationale réunit donc des enfants étrangers, des enfants de parents relevant de deux nationalités différentes, des enfants français ayant séjourné à l'étranger, et, selon les possibilités d'accueil, des enfants du secteur.

L'Académie de Nice, dans le concert européen, est d'autant plus fière de délivrer un enseignement international, qu'il n'existe pas d'équivalent dans d'autres pays d'Europe. L'Académie de Nice et la France sont donc au coeur de l'ouverture culturelle.

Tout ceci montre que la politique du Recteur de l'Académie de Nice est assez différente de celle des Ministres de l'éducation des Länder allemands ou des communautés autonomes espagnoles. En effet, dans le premier cas, les onze ministères allemands de l'éducation ont signé, en 1970, un accord contenant la décision d'installer partout l'anglais comme première langue vivante obligatoire. Cet accord a été ensuite accepté par les cinq nouveaux ministres, à la suite à la réunification.

En Espagne, la désaffection du français au profit de l'anglais s'explique en partie par le fait que les élèves doivent, dans certains cas, apprendre par exemple: le catalan, puis le castillan, puis l'anglais et enfin le français.

Sans nier l'importance de l'anglais, il s'agit donc de donner la possibilité d'un multilinguisme prenant en compte les patrimoines linguistiques européens, et même mondiaux. D'ailleurs, le baccalauréat français offre la possibilité, en 1997, de présenter 22 langues différentes.

LES ELEMENTS JUSTIFIANT LA CREATION D'UN POLE TRANSFRONTALIER FRANCO-ITALIEN D'EDUCATION, DE FORMATION ET DE RECHERCHE

Dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, l'Académie de Nice a décidé de contribuer à créer un véritable pôle transfrontalier franco-italien d'éducation, de formation et de recherche, de la maternelle à l'université incluse.

Il se caractérise par son ancrage européen et territorial, et a trois objectifs: renforcer la cohésion et la cohérence transfrontalières, donner une dimension internationale franco-italienne à la formation des jeunes, et contribuer au dynamisme du bassin de vie et d'emploi transfrontalier.

L'article 126 du Traité de l'Union européenne de 1992 fixe un cadre juridique permettant de promouvoir, dans le domaine de l'éducation, des actions de coopération favorisant le développement d'une éducation de qualité, dans le respect des responsabilités des Etats membres et de leur diversité culturelle et linguistique. L'article 127 met en oeuvre une politique de formation professionnelle visant à faciliter l'adaptation aux mutations industrielles, à améliorer la formation initiale et continue, à promouvoir l'accès à la formation professionnelle et à stimuler la mobilité et la coopération en matière de formation; le Livre Vert sur la dimension européenne de l'éducation, présenté par la Commission des communautés européennes à Bruxelles le 29 septembre 1993, précise les contours de l'action de l'Union pour l'éducation, notamment les partenariats et les réseaux de coopération transnationaux, la formation et la mobilité des acteurs du système éducatif, l'enseignement des langues et l'enseignement à distance. Depuis mai 1994, un Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE) réunit les trois Chambres de Commerce de Nice, Cuneo et Imperia.

Cette initiative s'appuie sur plusieurs textes. D'abord, un accord a été signé entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne, en application de la convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales, signée le 21 mai 1980 à Madrid, ratifiée par la France le 13 décembre 1983 et par l'Italie le 19 novembre 1984.

Dès 1987, a été évoqué, sur le plan politique, un «district européen des Trois Provinces» (Imperia, Cuneo, Alpes-Maritimes). Depuis 1989, des réunions pédagogiques dites «Séminaires des Trois Provinces», destinées à encourager le développement de l'italien en France et du français en Italie se déroulent périodiquement.

La création d'un pôle transfrontalier s'inscrit encore, en l'amplifiant, dans l'esprit de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, votée le 4 février 1995, dont le schéma national propose une organisation fondée, notamment, sur les notions de bassin de vie et de développement économique favorisant la croissance de l'économie et la création d'emplois. Enfin, le pluralismelinguistique adopté le 12 juin 1995, dont la France a fait l'une des priorités de sa Présidence, permet de développer dans les Etats membres, à côté de l'anglais abondamment utilisé, l'apprentissage des langues particulièrement nécessaires à l'expansion économique et culturelle des zones frontalières.

Plus particulièrement, sur cette partie sud de la frontière franco-italienne, dans le prolongement de ces premiers rapprochements, l'Académie de Nice, au nom de l'Etat français et l'Etat italien (Ministère de l'Instruction publique, des Universités et de la Recherche scientifique et technique aujourd'hui réunis, Istituto Regionale di Ricerca, Sperimentazione, Aggiornamento Educativo (IRRSAE), Provveditorati), ont pris l'initiative de renforcer les relations de proximité entre la France et l'Italie. Il s'agit d'utiliser pleinement l'opportunité d'une situation géographique privilégiée rattachant la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur aux régions Ligure et Piémontaise, au carrefour de l'Arc alpin et de l'Arc méditerranéen.

LE PROTOCOLE NICOMEDE, POLE TRANSFRONTALIER D'EDUCATION, DE FORMATION ET DE RECHERCHE

Sur ces fondements, a été signé, le 28 février 1995, un «protocole d'accord» portant création, sous le nom de Nicomède (NICE-COINMEDITERRANÉE), d'un pôle transfrontalier de coopération pour l'éducation, la formation et la recherche. Les signataires en sont, pour la France: Le Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, le Maire de la Ville de Nice, le Maire de la Ville de Menton, le Recteur de l'Académie de Nice, le Président de l'Université de Nice-Sophia-Antipolis, l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux des Alpes-Maritimes ; pour l'Italie, Province de Cuneo: il Presidente della Provincia di Cuneo, l'Assessore alla Pubblica Istruzione, il Sindaco Cuneo, il Sindaco di Mondovi, il Sindaco di Alba, il magnifico Rettore dell'università di Torino, il Magnifico Rettore del Politecnico di Torino, il Provveditore agli studi di Cuneo ; pour la Province d'Imperia : il Presidente della Provincia d'Imperia, l'Assessore alla Pubblica Istruzione, il Sindaco d'Imperia, il Sindaco di Sanremo, il Sindaco di Ventimiglia, il magnifico Rettore dell'università di Genova, il Provveditore agli studi d'Imperia.

Cet accord a pour finalité de développer le bassin de vie et d'emploi transfrontalier et, dans cette perspective, d'instaurer en priorité un véritable bilinguisme franco-italien, vecteur indispensable du dialogue, de la coopération et de l'insertion professionnelle.

Cette ambition repose sur la volonté commune de mobiliser tous les partenaires du système éducatif, des collectivités territoriales (provinces, départements, municipalités) et du monde économique; de rassembler en pleine cohésion toutes les initiatives éparses et de développer des projets communs.

Le projet Nicomède a été conçu pour accompagner la formation des jeunes, depuis l'école élémentaire jusqu'à l'âge adulte par un dispositif intégrant une dimension internationale franco-italienne.

Il s'agit d'assurer une continuité d'apprentissage de la langue de proximité à travers les différents niveaux d'enseignement ; de développer une conscience de la culture de l'autre par la mise en évidence d'une cohérence transfrontalière à travers la réalité du patrimoine, au sens large du terme ; d'utiliser toutes les ressources offertes par les nouvelles technologies de la communication (télé-enseignement, visio-conférence, réseau Internet, etc.) permettant de s'affranchir des distances ; de mobiliser les personnels d'encadrement et de formation ; de concevoir des programmes d'enseignement communs (cursus intégrés) et bilingues pour mettre en place des filières diplômantes (bac + 3 et bac + 4), dans des secteurs économiques porteurs ; de coordonner les programmes d'enseignement initial et de formation professionnelle, en organisant des formations professionnelles communes et bilingues permettant à des jeunes non diplômés d'acquérir des compétences et de trouver un emploi dans le bassin transfrontalier.

La colonne vertébrale de l'ensemble du dispositif conçu dans le projet Nicomède est constituée par des actions de connaissance réciproque de la langue et de la culture accompagnant l'enseignement initial à tous les niveaux, élémentaire, secondaire et supérieur.

Ces projets sont le fruit des travaux des huit commissions bilatérales mises en place dès avril 1995. Elles ont reçu l'accord des autorités pilotant l'ensemble du projet Nicomède: le Recteur pour la France, les représentants des ministères de l'Instruction Publique et des Universités pour l'Italie. A travers ces projets, tous les acteurs de la coopération bilatérale se sont attachés à promouvoir l'idée-force qui a présidé à sa conception: la frontière sépare, le transfrontalier réunit.

L'APPUI DE LA COMMISSION MIXTE FRANCO-ITALIENNE

Conformément aux dispositions de l'accord culturel signé le 9^e novembre 1949 entre la France et l'Italie, la Commission mixte franco-italienne a tenu sa XX^e session à Rome, les 10 et 11 juillet 1996.

La délégation française était dirigée par M. Pierre Brochand, Directeur Général des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques au Ministère des Affaires Etrangères, et la délégation italienne par M. Michelangelo

Jacobucci, Directeur Général des Relations Culturelles du Ministère des Affaires Etrangères.

Après avoir dressé un bilan extrêmement positif des actions entreprises entre les deux pays dans le domaine des relations culturelles, scientifiques et techniques depuis la dernière session de la Commission mixte à Paris les 23 et 24 juin 1992, les deux délégations ont renouvelé leur programme de coopération pour les années 1996 à 1999 : les deux parties ont souligné l'importance d'une collaboration culturelle toujours plus étroite entre les deux pays, qui tienne compte des liens économiques, historiques, linguistiques et artistiques particuliers qui unissent l'Italie et la France.

Elles ont rappelé que les initiatives bilatérales prévues dans les domaines de l'enseignement des langues, de la coopération éducative, scientifique, technique et artistique s'inscrivent dans le cadre de l'Union européenne, plus particulièrement à travers les programmes européens. Elles ont rappelé leur objectif de collaborer sur des projets bilatéraux fondés sur la réciprocité du partenariat.

Les représentants des deux gouvernements se sont félicités de la part toujours plus importante que les collectivités locales, notamment transfrontalières, prennent à leurs actions de coopération. Ils ont réaffirmé leur volonté d'encourager et de soutenir les initiatives qu'elles sont amenées à prendre, dans un esprit de complémentarité, et conformément aux orientations définies par ailleurs sur le plan bilatéral et multilatéral.

Dans cet esprit, constatant la profonde mutation qui s'est opérée en Europe, dans les domaines politique, économique et culturel, depuis la signature de l'accord du 9 novembre 1949, ils ont convenu d'engager les procédures nécessaires à la renégociation d'un accord culturel entre les deux pays, qui puisse prendre en compte ces évolutions et constituer la base d'un réseau d'échanges élargi dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'art et de la communication.

Dans la perspective de ce nouvel accord, la France et l'Italie sont convenues de mettre l'accent, tout en poursuivant les actions de coopération traditionnelles, sur des thèmes prioritaires : l'enseignement des langues, la coopération universitaire, le patrimoine culturel, la collaboration entre les télévisions, la coopération euroméditerranéenne, la coopération dans le cadre européen.

Au vu de cet énoncé, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et l'Académie de Nice peuvent s'enorgueillir d'avoir largement devancé l'appel, ainsi d'ailleurs que l'indique le procès-verbal précité, qui met en lumière, notamment, leur action conjointe en matière d'aménagement du territoire, de coopération transfrontalière, et de coopération décentralisée.

En Italie, les Régions ont historiquement assumé les grandes missions de programmation et de coordination des politiques en matière

d'aménagement et de développement du territoire. En France, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire prévoit l'élaboration d'un schéma national qui tient compte des solidarités interdépartementales, interrégionales et européennes. Il s'agit par exemple de tenir compte des spécificités démographiques des régions. Les Etats italiens et français ont à gérer des recompositions territoriales qui dessinent des alliances de nature nouvelle, et ceci est particulièrement vrai pour les coopérations inter-régionales et transfrontalières.

Prenant acte de cette situation nouvelle, la Commission mixte a décidé de soutenir «des initiatives visant à la mise en cohérence des régions frontières italo-françaises ; elles apporteront en particulier leur appui au «pôle transfrontalier pour l'éducation, la formation et la recherche», dénommé «Nicomède» dans le district politique dit des «Trois Provinces» (Alpes-Maritimes, Provinces d'Imperia-Ligurie et de Cuneo-Piémont). Elles reconnaissent l'intérêt et le caractère exemplaire de cette initiative pour la promotion du bilinguisme franco-italien, pour le développement de la conscience d'une appartenance à une communauté de culture, ainsi que pour l'intégration des jeunes Italiens et des jeunes Français dans le bassin d'emploi transfrontalier».

«Les représentants des gouvernements ont souligné le grand intérêt des relations qui se sont engagées, d'une part entre le Ministère italien des travaux publics et le département des zones urbaines de la présidence du Conseil des Ministres et, d'autre part, entre les administrations françaises équivalentes: Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Ainsi se développe une collaboration scientifique et technique dans le domaine du génie civil, du génie urbain ou des transports».

Les deux parties souhaitent que de telles coopérations puissent rapidement se mettre en place avec la participation du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et du Centre National de Recherche (CNR), ainsi qu'avec d'autres organismes scientifiques des deux pays (universités et laboratoires), sur des thèmes scientifiques tels que l'intégration des infrastructures, la récupération et la réutilisation des matériaux du génie civil, les réseaux de transport dans les zones urbaines et le génie sismique.

La Commission mixte a noté que le «développement de la coopération culturelle décentralisée qui s'est développée entre de nombreuses régions, en particulier entre régions frontalières, est positif. Elle en souhaite l'extension aux autres régions des deux pays, en faisant connaître au niveau national les formes de coopération les plus intéressantes. Outre le pôle de coopération transfrontalière «Nicomède» déjà cité, créé par l'Académie de Nice et les provinces de Cuneo et Impéria, est mentionné également le projet «l'Ecole du voisin», université d'été à laquelle participent les académies de Grenoble et de Turin».

«La Partie italienne propose que, sur la base d'une carte territoriale des réseaux de relations décentralisées déjà effectives entre l'Italie et la France, soient programmées des interventions qui débouchent sur une intensification des relations de collaboration entre les institutions territoriales respectives».

Ont déjà été prises en compte à ce titre des initiatives telles que la création de circuits transfrontaliers sur des thèmes touristique-culturels entre les régions Piémont-Ligurie et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et un échange d'expositions et d'experts muséographes entre la Haute Corse et la Toscane, ainsi qu'un accord de coopération entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Province de Gênes.

UNE DIMENSION INSTITUTIONNELLE

Vous noterez l'importance que j'accorde à l'enseignement international, en particulier dans son aspect ouvert à la langue italienne, un enseignement qu'il convient en permanence d'améliorer.

En conclusion, je compte déposer prochainement un projet Interreg II, qui permettrait de donner une dimension institutionnelle à la coopération transfrontalière franco-italienne.

Fidèle à l'héritage d'un terroir commun, habité par les hommes depuis des dizaines de milliers d'années, comme en attestent les travaux archéologiques, il nous appartient de développer les échanges pour le progrès de l'homme, au nom de ce que Alighieri Dante appelait «l'amour qui fait bouger le soleil et les autres étoiles», en italien «L'amor che move il sole e l'altre stelle».

Il triangolo Nizza-Cuneo-Imperia unisce geograficamente senza discontinuità l'Italia alla Francia e alla Comunità europea. La Comunità europea è ormai in atto, tuttavia non potrà pienamente realizzarsi che attraverso il riconoscimento, più che delle proprie frontiere, dei propri valori, dei legami stabiliti nel corso della storia: legami politici ed in particolare l'eredità romana, legami religiosi, artistici, intellettuali, ...

I territori transfrontalieri sono di fatto dei territori-laboratori della costruzione europea, dove similitudini e differenze si completano armoniosamente, sono delle zone-pilota elastiche, già predisposte a un attitudine verso l'Europa.

Si tratta di comprendere le caratteristiche di tali territori transfrontalieri, i fermenti che li guidano, gli elementi giustificativi della creazione di un polo transfrontaliero e più precisamente di concentrarsi sul polo transfrontaliero franco-italiano dell'educazione, della formazione e della ricerca.

The «triangle» Nice-Cuneo-Imperia unites geographically, without discontinuity, Italy to France and to the European Community. The former is progressively advancing and its accomplishment may be realized only in recognizing more its values than its frontiers, by renewing the relations woven by history: political, religious, artistic, intellectual relations...

Cross-borders territories are in fact laboratories of the European creation where analogies and differences complete themselves harmoniously; flexible pilot-zones already prepared to an education to Europe.

It is necessary to understand the characteristics of cross-borders territories, cross-borders ferments, elements justifying the creation of a cross-border pole and more particularly to concentrate on the french-italian cross-border pole of education, training and research.

Collection Travaux et Recherches
de l'INSTITUT DU DROIT DE LA PAIX ET DU DEVELOPPEMENT
UNIVERSITÉ DE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS

**LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE
FRANCO - ITALIENNE**

**CENTRE D'ETUDE ET DE RECHERCHE SUR
L'ADMINISTRATION LOCALE**

1997